

SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

8 AOÛT 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Cour de Circuit de L'Isle-Verte le lundi 8 août 2011, à 20 heures, à laquelle sont présents :

MONSIEUR VALOIS CARON
MONSIEUR YVES CÔTÉ
MONSIEUR LÉONARD DION
MONSIEUR DANIEL GAGNON
MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT

tous membres du conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance publique tenue le 11 juillet 2011 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

Également, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du 21 juillet 2011 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

11.08.4.5.1.

Appui à la demande d'augmentation du financement des organismes de bassins versants du Québec

Considérant l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

Considérant les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

Considérant la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés : « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

Considérant l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau et qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

Considérant les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

Considérant l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau;

Considérant l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

Considérant le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

Considérant les ressources humaines et financières importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant la nécessité de conserver l'expertise des organismes de bassins versant qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte soutienne l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4 M \$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

11.08.4.5.2.

Adhésion à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte adhère à l'organisme qu'est « La Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent ». Les coûts de cette adhésion annuelle sont de 100,00 \$.

11.08.5.1.

Contribution municipale au projet de reconstruction du « Pont des Soupirs »

Considérant que la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite faire revivre un élément culturel, historique et patrimonial de L'Isle-Verte qu'est le « Pont des Soupirs »;

Considérant que la réhabilitation d'un tel pont facilitera l'accès sécuritaire au site qu'est la Maison Girard et la réserve nationale de la faune tout en ajoutant un attrait de plus à ce tronçon de piste cyclable;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une collaboration entre divers partenaires dont : la corporation Parc Bas-Saint-Laurent, la Société de conservation de la Baie de L'Isle-Verte, le Pacte rural et la municipalité de L'Isle-Verte;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son implication financière dans la réalisation de ce projet selon le plan de financement suivant :

➤ Municipalité :	1 320,00 \$
➤ Corporation Parc Bas-Saint-Laurent :	1 500,00 \$
➤ Pacte rural :	1 260,00 \$
	<u>4 200,00 \$</u>

11.08.5.2. Programme de développement local - Réclamation de juillet 2011

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte verse la somme de 13 817,43 \$ à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte en guise de contribution au programme de développement local (versement numéro 3). Ce montant comprend 10 545,00 \$ à titre de remboursement de droits de mutation immobilière ainsi que 3 272,43 \$ à titre de subvention de taxes liée à des travaux de construction et de rénovation.

11.08.7. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/07/2011 :	67 654,69 \$
Déboursés directs de juillet 2011 :	119 906,96 \$

Il est à noter que les déboursés comprennent, entre autres, le paiement du décompte progressif numéro 8 au montant de 81 741,61 \$.

Sur proposition de monsieur Valois Caron, il est adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

11.08.8.1. Projet de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - phase 2 - décompte progressif n° 9

Faisant suite à la recommandation de paiement soumise par la firme de consultants Roche Ltée, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de payer à l'entrepreneur général « Les Constructions de l'Amiante inc. », le décompte progressif n° 9, au montant de 116 026,64 \$ couvrant la période du 28 mai 2011 au 30 juin 2011.

11.08.8.2. Soumissions relatives au contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc et d'urbanisation d'une section de la rue Seigneur-Côté Ouest

Considérant les propositions de services déposées par trois firmes dont : Inspec-Sol, LER et LVM;

Considérant le nouveau processus d'adjudication de contrats en matière de fourniture de services professionnels, tel qu'établie en vertu de l'article 936.0.1.1. du code municipal;

Considérant les résultats obtenus suite au processus d'évaluation, ci-haut mentionné, à savoir :

Fournisseur	Inspec-Sol	LER	LVM
Prix soumis	58 198,59 \$	54 272,17 \$	54 954,57 \$
Calcul	$\frac{(88+50) \times 10\,000}{58\,198,59\ \$}$	$\frac{(87+50) \times 10\,000}{54\,272,17\ \$}$	$\frac{(91+50) \times 10\,000}{54\,954,57\ \$}$
Pointage final	23,71	25,24	25,65
Rang suite au pointage	3	2	1

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accorde le contrat du contrôle qualitatif des matériaux à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, en occurrence, l'entreprise LVM, au montant de 54 954,57 \$ (taxes incluses).

11.08.10.

Levée de la séance

À 21 h, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER